

Analysez les progressions thématiques dans le texte suivant :

La carte orange

1. La carte orange, c'est un abonnement hebdomadaire ou mensuel qui permet de voyager dans la Région des transports parisiens. 2. Elle se compose d'une carte nominative permanente et d'un coupon hebdomadaire ou mensuel.

3. La carte nominative ne constitue à elle seule un titre de transport. 4. Elle est toujours accompagnée d'un coupon en cours de validité. 5. La carte nominative est remise gratuitement aux points de vente et d'information « Carte orange » : gares SNCF ou RER, stations de métro, bureaux d'autobus RATP, etc.

6. Les coupons se distinguent par leur couleur. 7. Le coupon jaune est valable pour une semaine déterminée, 8. Le coupon orange est valable pour un mois de calendrier.

(Transports parisiens – Carte orange, RATP, cf. Louck8, 2005 : 74)